

Travaux « Plan Climat » économies d'énergie LES ABUS de Paris Habitat!

Chers locataires,

Le but des travaux « Plan Climat » sur les immeubles

est de réduire la consommation d'énergie et donc

de réduire le coût du chauffage pour les locataires.

Concernant les économies réalisées après travaux, la loi prévoit qu'elles peuvent être partagées par moitié (50/50)

entre le bailleur et les locataires,

la contribution financière des locataires apparaissant chaque mois sur leur quittance de loyer sous forme d'une ligne supplémentaire.

Depuis plus de 2 ans

le SLC-CSF demandait à Paris Habitat la communication du bilan énergétique des Plans Climat

<u>afin de vérifier la réalité des économies</u> réalisées au cours des 10 dernières années.

Celui-ci vient enfin de nous parvenir.

Ce bilan montre

que la contribution financière demandée aux locataires

la plupart du temps

est bien supérieure au partage 50/50

des <u>économies</u> d'énergie <u>réellement</u> réalisées et ce

en contradiction avec l'accord signé en 2012

par Paris Habitat avec les organisations de locataires.



Ainsi, depuis des années

Paris Habitat fait payer aux locataires ayant eu des travaux "Plan Climat" sur leurs immeubles des sommes indues.

Ce n'est pas acceptable!

Le SLC-CSF a donc dénoncé ces abus

auprès de

Madame Anne Hidalgo, Maire de la ville de Paris et de

Monsieur Eric Pliez, Président de Paris Habitat

et

a adressé un courrier à

Monsieur Stéphane Dauphin, Directeur général de Paris Habitat lui demandant

d'appliquer strictement le partage 50/50

aux <u>économies</u> d'énergie <u>réellement</u> réalisées

6

de rembourser immédiatement aux locataires les sommes indûment payées depuis des années.

Accord TPS +

Suite à des dysfonctionnements constatés cet été du Triple Play Social, le SLC-CSF a écrit au Directeur Général de Paris Habitat pour que les pénalités prévues au contrat soient appliquées à l'encontre de SFR.

En raison des défaillances répétées de ce service à Paris Habitat, le SLC-CSF s'interroge fortement sur la volonté de la Ville de Paris d'élargir ce service à l'ensemble des bailleurs parisiens.

Locataires,
Faites respecter vos droits
Agissez avec le SLC-CSF et soutenez ses actions.